



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/142
1^{er} décembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**COMITÉ DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Soixante-septième session
18-20 septembre 2006

RAPPORT DE LA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION

Résumé

- Le Comité a débattu de la mise en œuvre des dispositions du plan de travail pour la réforme de la CEE, et notamment de celles qui le concernaient directement. Il a décidé que les experts des biens fonciers devraient être intégrés, en qualité d'observateurs, à l'actuel Groupe de travail de l'administration des biens fonciers.
- Le Comité s'est penché sur l'évaluation de l'exécution de son programme de travail pour 2004-2005, et a approuvé son programme de travail pour 2007-2008 dans sa version rationalisée en fonction des principes de la réforme. Il a invité son bureau à examiner l'évaluation biennale des activités du Comité et a aidé le secrétariat à définir les réalisations escomptées et les indicateurs de succès lorsqu'il établirait le projet de budget biennal.
- Le Comité a examiné les résultats du débat approfondi qui avait eu lieu dans le cadre de la Réunion de haut niveau et les incidences des dispositions de la Déclaration ministérielle sur son programme de travail. Il apportera son concours à l'application de la Déclaration ministérielle au cours des cinq prochaines années, en privilégiant les aspects prioritaires dégagés dans la Déclaration, notamment les outils destinés à favoriser l'accès à un logement bon marché et convenable, l'amélioration de la gestion et l'entretien du parc de logements collectifs, le fonctionnement des mécanismes d'aménagement de l'espace et la mise en place de politiques efficaces et intégrées en matière de logement et d'aménagement du territoire.
- Le Comité a examiné plus en détail et adopté son nouveau mandat, de même que ceux du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Réseau consultatif.

Introduction

1. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a tenu sa soixante-septième session à Genève du 18 au 20 septembre 2006. M. Hubert Van Eyk (Pays-Bas) a présidé la réunion. Une réunion de haut niveau dont le rapport est publié sous la cote UNECE/HBP/142/Add.1 a eu lieu le 19 septembre 2006.
2. Ont pris part à ces travaux les représentants des pays suivants: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Islande, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.
3. La Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe étaient représentés.
4. Les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après ont assisté à la réunion: Comité européen de coordination de l'habitat social (CECODHAS); Conseil international des femmes (CIF); Fédération internationale des professions immobilières (FIABCI); Association internationale des urbanistes (AIU); Union internationale des locataires; Tecnoborsa Rome; Association ukrainienne des organismes bénévoles; World Fire Statistics Centre.
5. Des membres du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine du Comité étaient également présents.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. L'ordre du jour provisoire (ECE/HBP/141) a été adopté.

II. APPLICATION DE LA RÉFORME DE LA CEE ET SUIVI DE LA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION DE LA COMMISSION

7. Le secrétariat a fait part au Comité des dispositions du Plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1) et des décisions adoptées par la Commission à sa soixante et unième session, qui intéressaient ses travaux (ECE/HBP/2006/1).
8. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont accordé une attention particulière aux répercussions du Plan de travail pour la réforme de la CEE sur les travaux du Comité, notamment à la manière dont les activités relatives à l'immobilier pourraient être incorporées au sous-programme sur le logement, l'aménagement du territoire et la population. Le Comité a été informé des consultations préliminaires qui s'étaient tenues les 17 et 18 septembre 2006 entre le Président du Bureau du Comité, le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, le Réseau consultatif, les membres de l'ex-Groupe consultatif de l'immobilier et le secrétariat. Pour examiner cette question, le Comité s'était appuyé sur le document de séance 8, Rev.1, élaboré par le secrétariat.

9. Le Comité a également passé en revue les informations communiquées au sujet des ressources budgétaires et extrabudgétaires affectées à chaque élément de son programme de travail.

10. Le Comité:

a) A reconnu que les dispositions de la réforme ayant trait au sous-programme avaient été mises en œuvre, et a décidé d'intégrer les experts des biens fonciers, en qualité d'observateurs, au Groupe de travail de l'administration des biens fonciers;

b) A invité le Bureau du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers à débattre, dès que possible, avec les experts du secteur foncier, de la nature du concours qu'ils pourraient apporter au programme de travail du Groupe de travail, conformément au mandat de ce dernier et compte tenu du calendrier indiqué dans le document de séance 8, Rev.1;

c) A prié le secrétariat et le Bureau du Comité de conserver l'usage qui consiste à communiquer des informations sur les ressources budgétaires et extrabudgétaires disponibles pour l'exécution du programme de travail du Comité.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007-2008

Le Comité a procédé à un échange de vues sur les tendances et politiques actuelles, a passé en revue son programme de travail pour 2007-2008 (ECE/HBP/2006/2) et a pris des décisions sur chaque élément de programme.

A. Échange de vues sur les tendances et politiques actuelles

11. Le Comité a été informé des conclusions du Forum urbain mondial (Vancouver, Canada, 19-23 juin 2006), ainsi que de la session de réseautage connexe de la CEE sur le thème «Financement du logement: principes, instruments et exemples», qui avait été généralement bien reçue et avait attiré un grand nombre d'experts participants représentant diverses parties prenantes. ONU-Habitat a fourni des informations complémentaires au sujet du Forum urbain mondial et de ses résultats.

12. Le secrétariat a rendu compte de l'objet et des buts du questionnaire sur les tendances et politiques actuelles dans la région de la CEE. À ce jour, des réponses avaient été reçues de la part de 15 pays de la CEE.

13. Les délégations ont échangé leurs vues sur l'expérience dégagée à ce jour du processus de réponse au questionnaire, et sur l'utilité qu'il présente dans la mesure où il aide le Comité à mieux comprendre les tendances et politiques actuelles dans les États membres, à sélectionner les thèmes des futurs débats approfondis et à élaborer des rapports sur son programme de travail ainsi qu'à l'évaluer.

14. Le Comité:

a) A souscrit à l'élaboration du questionnaire sur les tendances et politiques actuelles qui sera distribué tous les deux ans. Il faudrait mettre l'accent sur les enseignements dégagés, les études de cas et les programmes nationaux, ainsi que sur la mise en œuvre des recommandations

pratiques énoncées dans les diverses directives de la CEE, les monographies nationales et les études sur l'administration des biens fonciers;

b) A invité tous les pays de la CEE qui ne l'avaient pas encore fait à communiquer leurs réponses au questionnaire (joint en annexe à l'ordre du jour provisoire annoté de la soixante-septième session – document ECE/HBP/141) au secrétariat de la CEE **avant le 30 novembre 2006**;

c) A prié le secrétariat d'établir un document analytique fondé sur les réponses au questionnaire qui sera examiné lors de la session du Comité en 2007.

B. Monographies nationales sur le secteur du logement

15. Le secrétariat a communiqué des informations sur la toute dernière monographie (relative à la Géorgie) et les méthodes nouvelles utilisées pour l'élaborer, ainsi que sur les résultats préliminaires de la mission d'études, sur la base d'une note (ECE/HBP/2006/9). En mettant davantage l'accent sur l'analyse et sur la formulation de recommandations pratiques, et en tenant mieux compte des problèmes propres au pays, la nouvelle approche permet de simplifier la structure des monographies et d'en augmenter la fréquence. Le Ministère du développement économique de la Géorgie a organisé une réunion interministérielle pour soumettre les conclusions préliminaires des experts internationaux et renforcer la coopération entre les parties prenantes aux fins de la mise en œuvre des recommandations formulées.

16. La délégation géorgienne a présenté un exposé sur l'importance de la monographie nationale relative au secteur du logement en Géorgie. Depuis cette étude, les pouvoirs publics, tant nationaux que locaux, accordaient une plus grande attention aux problèmes de logement.

17. La délégation serbe a fait part au Comité des résultats de la Conférence sur le logement organisée à Belgrade en juillet 2006 par le Ministère des investissements en capital, en collaboration avec ONU-Habitat, comme suite à la monographie nationale sur le logement entreprise par la CEE.

18. La délégation azerbaïdjanaise a signalé que la préparation de l'étude sur le secteur du logement en Azerbaïdjan avait été reportée car une réorganisation institutionnelle avait été entreprise dans le pays. Le partage des responsabilités au sein du Ministère chargé des politiques du logement et des politiques connexes devrait être clarifié prochainement.

19. La délégation du Bélarus a confirmé que ce pays souhaitait faire l'objet de la prochaine monographie nationale et était prêt à entamer les préparatifs à cet effet en 2006. La délégation du Kirghizistan a fait savoir que son pays souhaitait lui aussi la réalisation d'une monographie le concernant. Les délégations de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de l'Ukraine avaient indiqué un intérêt semblable de la part de leurs pays lors de la session de 2005 du Comité.

20. La délégation russe a fait état d'un nouveau projet national intitulé «Accès des citoyens russes à un logement bon marché et confortable», qui traite également de la question de la gestion du logement dans l'optique des inégalités entre les sexes. La délégation du CIF s'est félicitée de ce que ce programme tenait compte des problèmes de logement propres aux femmes.

21. Le Comité:

- a) A souscrit à l'approche nouvelle mise en œuvre pour établir la monographie sur le secteur du logement en Géorgie et a demandé qu'elle soit appliquée aux études ultérieures;
- b) A décidé de réaliser la prochaine monographie nationale au Bélarus;
- c) A invité la délégation azerbaïdjanaise à informer le secrétariat dès que la nouvelle structure du Ministère chargé des politiques du logement serait arrêtée, afin que le secrétariat puisse programmer en conséquence la prochaine mission d'examen au titre de la monographie concernant ce pays.

C. Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

22. Le secrétariat a rendu compte des progrès accomplis dans la préparation de l'étude de la CEE sur l'aménagement de l'espace. En collaboration avec le groupe de référence, un consultant avait établi un projet d'étude que le secrétariat avait reçu en septembre 2006. Le projet devait encore être remanié avant d'être envoyé aux services de publication.

23. La délégation slovaque a fait état des résultats et conclusions de la dixième Conférence sur la recherche urbaine et régionale organisée à Bratislava en mai 2006 par la CEE et de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) (le rapport de la Conférence est publié sous la cote UNECE/HBP/SEM.54/4).

24. La délégation géorgienne et le secrétariat ont informé le Comité au sujet de l'organisation de l'atelier sur les transports urbains viables et la planification de l'utilisation des sols prévu du 18 au 20 octobre 2006 à Tbilissi dans le cadre du Programme paneuropéen CEE/OMS sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE).

25. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables aux activités du Comité dans le domaine de l'aménagement de l'espace, ainsi qu'à la mise en œuvre des résultats de l'étude une fois qu'elle serait définitivement achevée. La délégation bélarussienne a fait part de son intérêt pour l'organisation à Minsk, en 2007, d'un atelier sur l'aménagement de l'espace dans les petites villes et villes de taille moyenne, eu égard aux principes énoncés dans l'étude de la CEE sur l'aménagement de l'espace et à leur applicabilité.

26. Le Comité:

- a) A invité le Bureau du Comité et le Groupe de référence à communiquer leurs observations sur le projet actuel d'étude sur l'aménagement de l'espace au secrétariat avant le 31 octobre 2006;
- b) A décidé d'organiser un atelier sur l'aménagement de l'espace et a invité la délégation bélarussienne et le secrétariat à établir le programme de l'atelier pour qu'il soit distribué au moins trois mois à l'avance;
- c) A invité le consultant à mettre la dernière main à l'étude sur l'aménagement de l'espace en concertation avec le Groupe de référence et le secrétariat afin qu'elle puisse être

présentée et examinée lors d'un atelier qui se tiendrait au Bélarus. Le Comité a demandé que l'étude soit publiée d'ici à sa prochaine session après consultation du Bureau;

d) A prié les délégations de participer activement à l'atelier prévu en Géorgie, car le thème de cet atelier présentait un intérêt pour les travaux du Comité.

D. Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

27. Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a rendu compte des résultats de la quatrième session du Groupe de travail (HBP/WP.7/2005/2), tenue à Genève les 21 et 22 novembre 2005; des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail depuis lors; et des projets d'activités futures. L'accent a été mis sur les points suivants:

a) L'élaboration de l'étude sur l'administration des biens fonciers en Azerbaïdjan;

b) L'atelier sur les aspects institutionnels de l'administration des biens fonciers (Tbilissi, 11 et 12 mai 2006);

c) L'atelier sur l'administration des biens fonciers et la société électronique (Prague, 26 et 27 octobre 2006); et

d) L'atelier sur l'aménagement durable du territoire (Munich, 24 et 25 mai 2007).

28. La délégation grecque a présenté au Comité une proposition concernant l'organisation d'un atelier sur l'administration des biens fonciers et les habitats de fortune qui doit avoir lieu à Athènes du 28 au 30 mars 2007. Cet atelier sera organisé en collaboration avec la Fédération internationale des géomètres (FIG). Le Bureau du Groupe de travail a décidé d'entreprendre une étude sur cette question sur la base des résultats de l'atelier et a déclaré qu'il souhaitait entreprendre ces deux activités en collaboration avec le Comité. La participation des experts de l'administration des biens fonciers, du logement et de l'urbanisme devrait aider à renforcer les synergies entre ces trois domaines d'activité du Comité.

29. Le Comité:

a) A pris note de l'état d'avancement des travaux accomplis par le Groupe de travail;

b) A invité les délégations intéressées à soumettre au secrétariat, avant le 31 octobre 2006, leurs observations et propositions concernant les aspects organisationnels de l'atelier sur les établissements informels et les thèmes de discussion éventuels à inclure dans le programme;

c) A prié les délégations intéressées de lui faire part, avant le 31 octobre 2006, de leur souhait de participer à la préparation de l'atelier et/ou la désignation d'orateurs et d'experts qui pourraient participer aux travaux de l'atelier et de l'équipe spéciale chargée de la préparation de l'étude.

E. Modernisation et gestion des logements

30. La délégation albanaise a informé le Comité de l'organisation d'un atelier sous-régional sur le logement bon marché, initiative faisant suite aux *Directives CEE sur le logement social*. Certains États membres et organisations partenaires telles qu'ONU-Habitat, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la Banque de développement du Conseil de l'Europe et le CECODHAS avaient fait savoir qu'ils étaient prêts à soutenir l'organisation d'un tel atelier.

31. Un représentant du Réseau consultatif a présenté un avant-projet de programme sur la gestion du parc de logements collectifs. Cette proposition repose sur le fait que les recommandations et conseils pratiques formulés à ce jour n'ont pas été suivis d'effets et que, dans de nombreux pays, la situation concernant la gestion et la rénovation du parc de logements collectifs ne s'est pas améliorée. Dans ces pays, les conditions de logement sont souvent très mauvaises, et il est nécessaire de leur fournir une aide concrète pour la gestion et la rénovation des logements collectifs. La délégation russe a fait savoir qu'elle souhaitait lancer un projet pilote dès le démarrage du programme en question. Des délégations nationales et organisations se sont déclarées prêtes à soutenir ce genre d'activité et à donner des conseils techniques.

32. La délégation norvégienne a proposé d'organiser en 2007 un atelier sur la situation des sans-abri.

33. Le World Fire Statistics Centre a distribué son nouveau rapport annuel sur les statistiques des incendies.

34. Le Comité:

a) A invité la délégation albanaise, en collaboration avec les pays membres et organisations intéressés, à établir le programme de l'atelier sur le logement bon marché;

b) A souscrit en principe à la proposition du Réseau consultatif concernant le programme de gestion du parc de logements collectifs et a invité les experts du Réseau consultatif à élaborer une proposition plus détaillée et à prendre contact avec les institutions financières et donateurs potentiels concernés en vue d'obtenir un appui et des moyens financiers pour le projet; et

c) A apporté son soutien à la proposition de la Norvège tendant à organiser en 2007 un atelier sur la situation des sans-abri.

IV. RÉUNION DE HAUT NIVEAU

35. Le rapport de la Réunion de haut niveau du Comité est publié dans un additif au présent rapport (ECE/HBP/142/Add.1).

V. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

36. Le Comité a examiné les résultats du débat approfondi qui avait eu lieu dans le cadre de la Réunion de haut niveau et les incidences des dispositions de la Déclaration ministérielle sur son programme de travail. Il a notamment rappelé le rôle particulier qu'il jouait dans la région en tant qu'unique instance intergouvernementale paneuropéenne chargée de débattre et traiter

de manière coordonnée les questions relatives au logement, à l'administration des biens fonciers et à la politique d'aménagement de l'espace.

37. Le Comité a décidé de traiter les questions prioritaires suivantes: fourniture de logements bon marché et convenables; amélioration de la gestion et de l'entretien des logements collectifs; mise en place de systèmes efficaces d'aménagement de l'espace; ainsi que promotion et diffusion des pratiques en matière d'aménagement de l'espace et de politiques efficaces de gestion intégrée du logement et des terrains.

VI. ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DU MANDAT

38. Le Comité s'est penché sur une évaluation de l'exécution de son programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005, et a examiné son projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2007-2008 (ECE/HBP/2006/2 et Add.1).

39. Le secrétariat a communiqué des renseignements sur les critères appliqués pour préparer l'évaluation des travaux réalisés au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Le Comité a été informé de ce qui suit:

a) Pour mener à bien l'évaluation, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès connexes avaient été définis pour chaque sous-programme. Dans cette optique, le Comité avait arrêté, l'année précédente, son projet de programme de travail biennal pour 2008-2009, qui faisait état des réalisations escomptées et des indicateurs de succès connexes;

b) L'exécution du programme de travail avait été évaluée sur la base de l'examen réalisé par l'organe délibérant, d'une évaluation externe par des experts indépendants et d'une évaluation interne de certains éléments de programme, comme il en avait été convenu avant l'exercice biennal;

c) Un élément important de l'évaluation était constitué par les «enseignements dégagés», notamment la mise en lumière des améliorations requises dont il faudrait tenir compte dans les travaux futurs du Comité.

40. Le Comité a demandé à être informé et consulté au sujet des préparatifs du budget de l'exercice biennal ainsi que de l'évaluation du programme.

41. Il a examiné et adopté son programme de travail pour 2007-2008, tel que présenté dans l'annexe I. Il a aussi étudié et adopté son nouveau mandat (annexe II), le mandat du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (annexe III) et le mandat du Réseau consultatif (annexe IV).

VII. TRAVAUX DU BUREAU ET RAPPORT DU RÉSEAU CONSULTATIF

42. Le Président du Bureau du Comité a rendu compte des travaux du Bureau et des principales décisions adoptées depuis la précédente session du Comité.

43. Le Président du Réseau consultatif a fait état des avis qu'il avait donnés aux fins de l'exécution des travaux du Comité (annexe V).

44. Le Comité:

a) A approuvé les travaux du Bureau;

b) A mis l'accent sur l'utilité de la coopération avec le Réseau consultatif qui devait permettre d'accroître l'efficacité de son action et de fournir une aide pratique pour la mise en œuvre de ses recommandations.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

45. Le secrétariat a fourni des informations sur le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les établissements humains.

IX. ÉLECTION DU BUREAU

46. Le Comité a élu les membres du Bureau de sa soixante-huitième session, à savoir: M^{me} Doris Andoni (Albanie), Présidente; M. Azer Khanlarov (Azerbaïdjan); M. Hubert Van Eyk (Pays-Bas); M^{me} Natia Jokhadze (Géorgie); M. Peter Creuzer (Allemagne); M^{me} Elena Szolgayova (Slovaquie); M^{me} Janja Kreitmayer McKenzie (Slovénie); M. Marcos Vaquer Caballeria (Espagne); et M. Ernst Hauri (Suisse).

Annexe I

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2007-2008

SOUS-PROGRAMME 10: Logement, aménagement du territoire et population

10.1.1 Monographies nationales sur le secteur du logement

Exposé succinct: Le secteur du logement a un rôle déterminant à jouer pour garantir le succès du développement économique et social dans la région de la CEE et du processus de réforme dans les pays en transition. Dans le même temps, le passage à l'économie de marché a eu de profondes répercussions sur la mise en œuvre et la gestion de la politique du logement. Cet élément du programme de travail du Comité constitue pour les gouvernements un moyen d'analyser leurs politiques du logement, leurs stratégies ainsi que leurs cadres institutionnels et financiers concernant le secteur du logement et de les comparer avec les progrès réalisés au niveau international. Les monographies sont axées sur les processus. Elles consistent essentiellement en une étude analytique du secteur du logement élaborée par des experts internationaux et des membres du secrétariat. Les recommandations visant à améliorer les politiques et les pratiques représentent un volet essentiel de cette activité. Les monographies nationales visent aussi à fournir des informations sur le logement aux investisseurs potentiels.

Travail fait: Les monographies sur le secteur du logement de la Bulgarie, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la République de Moldova, de l'Albanie, de l'Arménie, de la Fédération de Russie et de la Serbie-et-Monténégro ont toutes été publiées. La préparation de l'étude sur le secteur du logement en Azerbaïdjan a été reportée car une réorganisation institutionnelle a eu lieu dans ce pays au début de 2006. L'étude concernant la Géorgie est en cours de préparation; une mission d'études a été menée dans ce pays en mai 2006.

La notion de monographie nationale a été révisée, l'objectif étant de mieux se concentrer sur les domaines thématiques qui intéressent tout particulièrement le pays à l'étude. Autre innovation, la partie informative de l'étude sera plus courte et son volet analytique étoffé par des conclusions et des recommandations. En outre, il est prévu d'organiser dans le pays hôte une réunion interministérielle à laquelle les principales conclusions de la mission d'études seront présentées. Ces réunions contribueront à améliorer la coordination et la coopération entre toutes les parties prenantes. Des activités de suivi se rapportant à l'application des recommandations contenues dans les monographies nationales ont été organisées en Albanie en 2004 et en Arménie en mai 2005. L'objectif de l'atelier de suivi organisé en Albanie était de faire connaître les résultats de la monographie nationale au sein des ministères concernés, tandis que celui de l'atelier tenu en Arménie était de réunir toutes les parties prenantes afin qu'elles débattent et décident des thèmes prioritaires du document sur la politique nationale du logement.

Travail à faire: Le Comité poursuivra ses activités relatives à l'élaboration de monographies nationales sur le secteur du logement, en prenant également en compte les aspects démographiques dans ses travaux, en collaboration avec le groupe de la population du secrétariat. Le secrétariat mettra la dernière main à l'étude sur la Géorgie. La mission d'études en Azerbaïdjan aura lieu une fois que les tâches dans le secteur du logement auront été clairement réparties entre les autorités compétentes. Le Bélarus, le Kirghizistan, l'ex-République

yougoslave de Macédoine et l'Ukraine ont fait savoir qu'ils souhaitent la réalisation d'une monographie les concernant. D'autres ateliers ou réunions d'experts destinés à assurer le suivi des monographies seront organisés en vue de débattre des résultats des études et du processus de mise en œuvre des recommandations. La coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne et la Banque mondiale sera maintenue et renforcée. La collaboration avec ONU-Habitat est particulièrement importante pour ce qui est de l'organisation des activités de suivi et des travaux de mise en œuvre des recommandations pertinentes.

10.1.2 Amélioration de la cohésion sociale et de la performance environnementale en milieu urbain

Exposé succinct: Les villes sont d'excellents points de départ pour la promotion d'une qualité de vie durable. De nombreuses initiatives ont déjà été lancées dans les villes pour promouvoir un transport urbain qui respecte l'environnement, les biens et les services et l'exploitation durable des sols, de l'énergie, de l'eau et des matières premières par les particuliers comme par les collectivités. Le processus d'aménagement de l'espace est axé sur un grand nombre de questions et de facteurs, dont la gouvernance, les facteurs sociaux, économiques, environnementaux, financiers et culturels. Il est important de développer un processus d'application décisionnel démocratique effectif au niveau local en tant que partie intégrante de la planification stratégique du développement à l'échelle nationale et régionale, notamment comme support à la cohésion sociale.

Travail fait: Un atelier sur les systèmes d'aménagement de l'espace au niveau local s'est tenu à Varsovie du 19 au 21 juin 2005 pour examiner l'expérience pratique acquise en ce qui concerne le fonctionnement des systèmes d'aménagement de l'espace, les goulets d'étranglement et les solutions efficaces et méthodes optimales. Les participants ont aussi examiné le plan détaillé de l'étude sur l'aménagement de l'espace. En septembre 2006, avec l'appui d'un groupe de référence, un consultant a préparé un avant-projet d'étude sur l'aménagement de l'espace. La dixième Conférence sur la recherche urbaine et régionale a eu lieu à Bratislava (Slovaquie) les 22 et 23 mai 2006. La Conférence a été organisée en collaboration avec la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) du Conseil de l'Europe. La dixième Conférence a eu pour objectif premier de mettre à profit les résultats de la recherche pour indiquer plus précisément quelles mesures pratiques il conviendrait de prendre pour que les villes deviennent plus viables. La Conférence s'est attachée à étudier les principaux facteurs qui font la réussite de certaines villes contemporaines et les avantages qu'offre la polycentricité comme moyen de redistribuer les énergies urbaines au niveau régional.

Travail à faire: Le consultant mettra la dernière main à l'étude sur l'aménagement de l'espace au niveau local, avec le concours du groupe de référence. Dans la première moitié de 2007, un atelier sur l'aménagement de l'espace sera organisé au Bélarus pour discuter du résultat de l'étude et des méthodes d'aménagement dans les petites villes et villes de taille moyenne. Le Comité se penchera sur la question de savoir s'il pourrait participer au Programme paneuropéen CEE/OMS sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE). Dans ce cadre, un atelier sur les transports urbains viables et la planification de l'utilisation des sols sera organisé à Tbilissi en octobre 2006.

10.1.3 Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

Exposé succinct: Un bon système d'enregistrement des biens fonciers est essentiel pour garantir la sécurité de jouissance ou les droits de propriété, assurer l'efficacité des politiques du logement, le développement des biens fonciers ou promouvoir des réformes dans les pays en transition; son importance est également capitale dans la perspective de l'intégration européenne et de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit d'aider les pays en transition à réformer leurs systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers et de les faire bénéficier d'informations sur la modernisation des systèmes d'administration des biens fonciers dans les pays relativement avancés, ainsi que des données d'expérience qui s'en dégagent; cela passe par l'éducation et la formation, la recherche-développement, l'échange de données d'expérience, le transfert de technologies et la normalisation.

Travail fait: La quatrième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a eu lieu à Genève les 21 et 22 novembre 2005. L'étude intitulée *Land Administration in the UNECE Region: Development Trends and Main Principles* (L'administration des biens fonciers dans la région de la CEE: tendances caractérisant son évolution et principes essentiels) a été établie en 2005 (ECE/HBP/140) et la délégation de la Fédération de Russie a pris des dispositions pour qu'elle soit traduite en russe. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a également élaboré une étude intitulée *Guiding Principles for Public/Private Partnerships in Land Administration* portant sur les principes directeurs qui doivent régir les partenariats entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de l'administration des biens fonciers. Une équipe internationale d'experts a entrepris un examen de l'administration des biens fonciers en Lituanie, qui a été publié en 2005 (HBP/WP.7/2005/3). Une mission d'études en vue de l'examen du système d'administration des biens fonciers en Azerbaïdjan s'est déroulée en mai 2006. Un atelier sur les aspects institutionnels de l'administration des biens fonciers s'est tenu à Tbilissi (Géorgie) en mai 2006.

Travail à faire: Le Groupe de travail et son bureau renforceront leur coopération avec les experts et ONG spécialisés dans les biens fonciers dans le but d'inclure les activités sur les biens fonciers dans le programme de travail et le mandat du Groupe de travail. Un atelier sur l'administration des biens fonciers et la société électronique a été organisé à Prague (République tchèque) les 26 et 27 octobre 2006; un atelier sur l'administration des biens fonciers et les habitats de fortune doit avoir lieu à Athènes (Grèce) du 28 au 30 mars 2007; et un atelier sur l'aménagement durable du territoire est prévu à Munich (Allemagne) les 24 et 25 mai 2007. Une étude sur les établissements spontanés devrait être entreprise à la suite de l'atelier organisé en Grèce. Un atelier sur l'administration des biens fonciers se tiendra en Irlande du 26 au 28 septembre 2007. L'équipe d'experts internationaux mettra la dernière main au rapport sur l'administration des biens fonciers en Azerbaïdjan d'ici à la fin de 2006. La Lettonie devrait être le prochain pays à entreprendre un examen de son système d'administration des biens fonciers (en 2007). Une étude sur les frais et charges induits par le relevé cadastral des biens immobiliers est en cours de préparation. **Une étude sur la bonne gouvernance de l'administration des biens fonciers et la prévention de la corruption sera entreprise.** La cinquième session du Groupe de travail aura lieu en novembre 2007. La coopération avec les partenaires clefs que sont la Banque mondiale, le Comité permanent du cadastre dans l'Union européenne et EuroGeographics sera renforcée.

10.1.4 Modernisation et gestion des logements

Exposé succinct: Cette activité vise principalement à recenser les problèmes liés au parc de logements et à sa gestion ainsi qu'à définir les moyens d'y faire face. Les systèmes de gestion des logements sont un facteur important de cohésion sociale dans les pays de la CEE. Cette activité donne aussi l'occasion d'examiner de manière approfondie les politiques de rénovation urbaine et les problèmes de logement existants ou naissants, notamment en ce qui concerne le financement, la gestion du logement et les sans-abri. À la suite du processus de privatisation dans les pays en transition, la proportion de logements occupés par leurs propriétaires dans les immeubles d'habitation collective a considérablement augmenté. Il importe donc d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixte et d'établir un cadre juridique et institutionnel pour la gestion des immeubles en copropriété. Cet élément de programme est également axé sur les mécanismes de base aux fins du développement du logement social.

Travail fait: L'étude intitulée *Housing Finance Systems for Countries in Transition* (Systèmes de financement du logement pour les pays en transition) (ECE/HBP/138) et le document *Guidelines on Social Housing* (Directives CEE sur le logement social) (ECE/HBP/137) ont été publiés. Le Comité et son bureau ont encouragé l'application des *Guidelines on Condominium Ownership of Housing for Countries in Transition* (Directives relatives à la copropriété du logement) (ECE/HBP/123) et en ont assuré une large diffusion dans les pays en transition. Le Comité a considéré et soutenu dans son ensemble la nouvelle proposition du Réseau consultatif sur la gestion du parc de logements collectifs.

Travail à faire: Un atelier sur le logement social sera organisé en Albanie en 2007 en coopération avec ONU-Habitat. Suite à la proposition de la délégation norvégienne, un atelier sur les sans-abri sera organisé en 2007. Le Réseau consultatif contactera des donateurs potentiels afin de rechercher des fonds pour le projet sur la gestion du parc des logements collectifs. La délégation de la Fédération de Russie a indiqué son intérêt pour lancer un projet pilote dès que ce projet commencera.

Annexe II

MANDAT DU COMITÉ DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Sous le contrôle général de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et en application des décisions de celle-ci le concernant, le Comité fournit des conseils sur les politiques à mener et des services d'experts. Il élabore les recommandations, les méthodes et les lignes directrices relatives au développement durable du secteur du logement, à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement de l'espace. Le Comité agit conformément aux principes, engagements et plan d'action mondial énoncés dans le Programme pour l'habitat adopté en 1996 lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, adoptée par l'Assemblée générale en juin 2001.

2. Ainsi qu'il en a été décidé lors des Réunions ministérielles de 2000 et 2006, le Comité, guidé par la Déclaration ministérielle, est en train de mettre en œuvre la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle (ECE/HBP/120) et s'attache à:

a) Promouvoir une gouvernance efficace et démocratique qui réponde aux besoins des communautés locales en aidant les pays membres de la CEE à préparer, améliorer et mettre en place la gestion du parc de logements ainsi que l'administration des biens fonciers et l'aménagement de l'espace;

b) Promouvoir une meilleure protection de l'environnement en milieu urbain;

c) Renforcer la cohésion sociale et la sécurité dans les villes par des programmes et des mesures ciblés dans les zones urbaines;

d) Encourager des réformes juridiques, économiques et institutionnelles cohérentes pour promouvoir le logement et le développement de l'occupation des sols;

e) Améliorer l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire, en particulier par l'intermédiaire de son Groupe de travail de l'administration des biens fonciers;

f) Améliorer les résultats de cette politique en mettant l'accent sur les liens étroits entre les différents secteurs du logement;

g) Mieux faire prendre conscience des défis démographiques et des questions liées à l'égalité des sexes dans le domaine du logement et du développement urbain.

3. Tout en gardant à l'esprit les décisions pertinentes de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, le Comité fait en sorte que soit maintenue l'étroite coopération sur des questions d'intérêt commun avec d'autres comités sectoriels de la CEE ainsi qu'avec les institutions et organisations internationales de la région de la CEE, en particulier la Communauté européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Conseil de l'Europe, aussi bien qu'avec le Programme des Nations Unies pour les

établissements humains (ONU-Habitat), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et d'autres organes des Nations Unies.

4. Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de travail, le Comité coopère avec le secteur privé, avec des organisations non gouvernementales et avec les autorités locales et, à cet effet, reçoit en particulier le soutien de son Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine.

Annexe III

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ADMINISTRATION DES BIENS FONCIERS

1. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers œuvre sous les auspices du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE. Les autorités nationales chargées de l'administration des biens fonciers et les autorités concernées des pays membres de la CEE sont membres du Groupe de travail.
2. Les objectifs d'ensemble du Groupe de travail sont la promotion et l'amélioration de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire dans la région de la CEE. Le Groupe de travail vise à promouvoir la sécurité d'occupation, la mise en place et l'amélioration de systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers ainsi que le développement du marché immobilier.
3. Les activités du Groupe de travail sont basées sur la coopération et l'échange de données d'expérience entre tous les pays de la région de la CEE par le biais de séminaires et d'ateliers organisés dans les pays membres de la CEE, d'examen des systèmes d'administration des biens fonciers, de la publication d'études et de lignes directrices sur des sujets précis relatifs à l'aménagement du territoire, et de la fourniture de conseils sur les politiques à mener ainsi que de services d'experts. Le Groupe de travail traite plus particulièrement de:

a) L'administration des biens fonciers

Mission générale: Réunir, enregistrer, archiver, mettre à jour et diffuser l'information sur les droits de propriété et sur les caractéristiques géométriques et physiques des terrains.

Activités: Informations sur les droits de propriété, sur les baux et les prêts immobiliers, sur la couverture du sol, sur l'occupation des sols et ses restrictions et les adresses géoréférencées; transfert des droits de propriété; adjudication des droits sur les propriétés foncières; règlement de litiges fonciers; cartographie cadastrale; gestion d'une base de données; évaluation des biens immobiliers; protection des données personnelles; autres activités connexes. Tarification des services; obligations d'amortissement des coûts; développement des compétences professionnelles; taxation des terrains et des biens immobiliers; développement des services en ligne.

b) L'aménagement du territoire

Mission générale: Contribuer à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières et d'utilisation des géodonnées (y compris les questions financières).

Activités: Politique en matière de données géospatiales; promotion du développement durable dans les zones urbaines et rurales; consolidation des terrains; protection des ressources naturelles; autres activités connexes.

4. Le Groupe de travail réexaminera son programme de travail pour garantir la cohérence de ses activités avec les travaux du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et les objectifs d'ensemble de la CEE.
5. Les activités du Groupe de travail sont menées en étroite coordination avec d'autres organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux actifs dans les mêmes domaines, tels que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et les autres commissions régionales de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les institutions de l'Union européenne qui mènent des activités d'aménagement du territoire (par exemple l'initiative INSPIRE ou le projet EULIS), la Fédération internationale des géomètres (FIG), le Comité permanent du cadastre (CPC), l'International Center of Registration Law (CINDER), l'Organisation européenne pour l'information géographique (EUROGI), EuroGeographics et l'European Land Registry Association (ELRA).
6. Le Groupe de travail collabore avec les organisations financières et organisations donatrices internationales qui subventionnent des programmes et des projets liés à l'administration des biens fonciers dans des pays de la région de la CEE, tels que des programmes de l'Union européenne, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Banque mondiale.
7. Le Groupe de travail encourage le partenariat privé-public et l'implication de ces deux secteurs dans la gestion des ressources foncières et la mise en place de capacités de développement durable. Il encourage aussi la coopération avec les établissements d'enseignement en vue de renforcer les activités de développement du potentiel d'action.

Annexe IV

MANDAT DU RÉSEAU CONSULTATIF POUR LE LOGEMENT ET LA GESTION URBAINE

1. Le Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine du Comité CEE du logement et de l'aménagement du territoire est composé d'experts du secteur privé, d'institutions financières, d'organisations non gouvernementales, d'associations professionnelles, d'instituts de recherche et d'autorités locales s'occupant des questions relatives au logement, à l'aménagement de l'espace et à l'administration des biens fonciers. Le Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire invite ces experts à devenir membres du Réseau à titre individuel. Le Réseau consultatif travaille en étroite collaboration avec le secrétariat et le Bureau du Comité et participe à ses réunions. Ses objectifs sont les suivants:

a) Conseiller le Comité et les États membres de la CEE sur les dispositions concrètes à prendre pour appliquer des recommandations pratiques et mener des activités spécifiques en vue d'obtenir des résultats optimaux dans les pays membres;

b) Aider le Comité à mener des activités de renforcement des capacités, à diffuser des informations et à faire connaître les pratiques optimales et le savoir-faire dans les pays membres de la CEE, pour ce qui est des domaines d'intervention spécifiques qui sont déterminants pour les activités et les projets concrets de chaque pays;

c) En utilisant les réseaux d'information, élargir les contacts avec les institutions financières mondiales et régionales, les organismes de crédit, les organismes donateurs et les organisations non gouvernementales ainsi que les milieux d'affaires de façon à rendre plus efficaces et concrètes les activités du Comité et son assistance aux pays membres; et

d) Présenter au Comité un rapport intérimaire annuel.

2. Les activités du Réseau n'auront aucune incidence financière pour l'Organisation des Nations Unies.

Annexe V

RAPPORT DU RÉSEAU CONSULTATIF POUR LE LOGEMENT ET LA GESTION URBAINE (ÉTABLISSEMENTS HUMAINS)

Élaboré par M^{me} S. Bamford, Présidente du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine

1. Le présent rapport rend compte des principales activités menées par le Réseau consultatif entre la soixante-cinquième session du Comité (tenue en septembre 2004) et la fin septembre 2006. Ces activités se rapportent essentiellement aux quatre domaines ci-après:
 - a) Participation active, en qualité d'observateur, aux réunions du Bureau du Comité et aux sessions annuelles du Comité;
 - b) Mise en place d'un réseau de coopération concrète entre le Comité et d'autres organisations et institutions internationales actives dans les principaux secteurs du programme de travail du Comité. Le Réseau consultatif estime qu'une coopération de cette nature est propre à développer une exploitation efficace et productive des ressources limitées disponibles;
 - c) Contribution à une large diffusion des résultats des travaux du Comité, l'accent étant placé sur la facilitation de la mise en pratique de recommandations concrètes, notamment dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC), ainsi qu'en Europe du Sud-Est (ESE);
 - d) Fourniture au Comité de services consultatifs sur les activités nouvelles à intégrer dans son programme de travail.
2. Le Réseau consultatif a facilité la coopération entre le Comité et l'Alliance coopérative internationale (AIC) «Logement». La CEE et l'AIC «Logement» ont signé un mémorandum d'accord. L'aide du Réseau consultatif a permis de développer la coopération avec le CECODHAS. De ce fait, ce dernier a apporté une contribution utile à l'élaboration des *Guidelines on Social Housing* (Directives sur le logement social) de la CEE (ECE/HBP/137) et aux deux ateliers sur le même thème.
3. À partir d'un avant-projet soumis par le Réseau consultatif, le Comité a lancé une étude sur le financement du logement pour aider les décideurs des pays en transition, de même que ceux des pays candidats à l'adhésion, à comparer les systèmes de financement du logement en vue de déterminer s'ils étaient adaptés aux besoins de leurs pays respectifs. Le Réseau consultatif a également recueilli les fonds extrabudgétaires requis pour l'étude et a recommandé les services d'experts qui pourraient y apporter leur concours en qualité de consultants. Un groupe directeur du projet, composé de membres du Réseau consultatif et de représentants des gouvernements nationaux, du secteur privé et des ONG, a été créé dans le but de soutenir et de superviser l'élaboration de l'étude par une équipe d'experts. L'étude intitulée «*Housing Finance Systems for Countries in Transition: Principles and Examples*» (Systèmes de financement du logement pour les pays en transition: principes et exemples) a été publiée en 2005.

4. Le Réseau consultatif a participé activement à des discussions périodiques avec le Comité et son Bureau sur une mise en œuvre plus efficace de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle, et sur l'application ciblée de recommandations connexes. Le Réseau consultatif a contribué, par exemple, à:

a) La traduction en russe de certaines publications de la CEE et la distribution de ces traductions;

b) La fourniture de services techniques pour faciliter la mise en œuvre des recommandations de la CEE dans le cadre d'ateliers; et

c) La proposition de mesures visant à accroître l'efficacité du programme de monographies nationales grâce à une approche plus souple et propre à chaque pays qui améliorerait le processus préparatoire et accélérerait la réalisation de chaque étude. Cette approche a été expérimentée avec succès dans le contexte de la monographie sur la Géorgie en 2006.

5. Lors de la soixante-septième session du Comité, le Réseau consultatif a présenté un avant-projet de gestion du parc de logements collectifs eu égard à la nécessité urgente de fournir une assistance pratique aux différents pays aux fins de la gestion et de la rénovation des logements collectifs. Le Comité et plusieurs organisations internationales ont fait part de leur souhait et de leur volonté de soutenir cette activité.
